

Department of Justice & Public Safety – Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
Office of the Fire Marshal – Bureau du prévôt des incendies

BULLETIN N° 2018-01

TO:	New Brunswick Fire Chiefs	DEST. :	Chefs des services d'incendie du N-B
FROM:	Douglas Browne, Fire Marshal	EXP. :	Douglas Browne, prévôt des incendies
COPIES :	New Brunswick Association of Fire Chiefs (NBAFC) Provincial Fire Investigators ELG – Local Service Managers Union of Municipalities Union of Francophone Municipalities Union of Municipal Administrators City Association	COPIES :	Association des chefs de pompiers du Nouveau-Brunswick (ACPNB) Enquêteurs provinciaux des incendies EGL – Gestionnaires des services locaux Union des municipalités du N-B Association francophone des municipalités du N-B Association des administrateurs municipaux Association des cités
DATE:	March 26, 2018	DATE :	Le 26 mars 2018
RE:	Fire Scene Security	OBJET :	Sécurité des lieux d'un incendie

The Office of the Fire Marshal, in co-operation with the New Brunswick Association of Fire Chiefs (NBAFC) is pleased to acknowledge support toward the New Brunswick fire service with a new procedure to supplement scene security.

Upon request of having a Provincial Fire Investigator (PFI) attend the scene of a fire or explosion to complete an investigation, the fire department is required to secure such scene prior to the arrival of the PFI.

The demand on the time of volunteer firefighters is largely recognized. Therefore, as a solution, the Office of the Fire Marshal is providing a grant to the NBAFC in order to enter into a contract with the Corps of Commissioners to provide scene security. This alleviates fire departments from remaining on site for long durations providing scene security.

Currently, the RCMP or local police force provides security to the majority of fire scenes, often due to the circumstances surrounding the incident.

Le Bureau du prévôt des incendies et l'Association des chefs pompiers du Nouveau-Brunswick (ACPNB) sont heureux d'appuyer les services d'incendie du Nouveau-Brunswick grâce à une nouvelle mesure pour assurer la sécurité des lieux d'un sinistre.

Lorsqu'un enquêteur provincial des incendies est requis sur les lieux d'un incendie ou d'une explosion pour mener une enquête, le service d'incendie concerné doit assurer la sécurité des lieux jusqu'à ce que l'enquêteur arrive.

Le temps que consacrent les pompiers volontaires à cette tâche est largement reconnu. En guise de solution, le Bureau du prévôt des incendies a décidé d'accorder une subvention à l'ACPNB afin qu'elle puisse conclure une entente avec le Corps des commissaires pour que celui-ci assure la sécurité des lieux d'un sinistre. De cette manière, le personnel des services d'incendie n'aura plus à demeurer sur les lieux pendant de longues périodes afin d'en assurer la sécurité.

À l'heure actuelle, la GRC ou le service de police local assure la sécurité de la plupart des lieux d'un sinistre, souvent en raison des circonstances entourant

l'incident.

In instances where a fire department requires assistance, but will not be aided by the local police, they can arrange with the PFI to have the Corps of Commissioners deployed for security or have a member of the fire department remain on site.

Désormais, lorsqu'un service d'incendie aura besoin d'aide et que le service de police local ne sera pas en mesure de la lui fournir, le service d'incendie pourra prendre des dispositions avec l'enquêteur provincial des incendies pour que le Corps des commissaires soit déployé afin d'assurer la sécurité des lieux ou qu'un membre du service d'incendie demeure sur place.

Remittances for security expenses shall be managed by the NBAFC directly.

La gestion des remboursements des dépenses de sécurité sera assurée directement par l'ACPNB.

For further information on the procedures of obtaining supplemental scene security, please refer to the recent communication sent by the NBAFC regarding ***Fire Scene Security Procedure***.

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre en vue d'obtenir des ressources supplémentaires de sécurité, veuillez-vous reporter aux communications récemment envoyées par l'ACPNB concernant la ***procédure relative à la sécurité des lieux d'un sinistre***.



Douglas Browne

Fire Marshal / Prévôt des incendie

